

Programme complet

Module 1: Le cadre d'intervention des assistants et conseillers de prévention (3 heures - théorie)

Objectif :

- Intégrer le rôle, le fonctionnement et les missions des assistants et conseillers de prévention, reconnaître les acteurs clés et les ressources en matière de sécurité et santé au travail

Contenu :

- Le cadre juridique relatif aux missions des assistants et conseillers de prévention: Missions, moyens, obligations, règles, rôle et place
- Les organismes compétents en matière de santé et sécurité au travail, les acteurs internes et externes et les ressources mobilisables

Module 2: Le contenu de leur intervention (15 heures comprenant théorie et pratique)

Objectif :

- Présenter de manière détaillée le contenu des missions des assistants et conseillers de prévention
- Maîtriser toutes les dimensions de la sécurité et de la santé au travail

Contenu :

1ère partie :

- Présentation des textes législatifs et réglementaires afin de cibler les obligations applicables en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail
- Définition des notions fondamentales :
 - Les protections collectives et les protections individuelles, le danger grave et imminent, risques à effet différé et à effet immédiat...
- La démarche prévention :
 - Les principes généraux de prévention
 - L'évaluation des risques professionnels, sa transcription et son évolution
 - Les principaux enjeux
- Le registre de sécurité

2ème partie : Les risques identifiables au poste de travail

- Risques mécanique, électrique, facteurs psychosociaux, agression, manutention manuelle de

Objectifs pédagogiques

Former les assistants et conseillers de prévention à exercer une fonction de préventeur et d'organisateur au sein de l'administration.

3 modules sont organisés en vue de leur permettre :

- de connaître les missions qui leur sont dévolues
- de maîtriser toutes les dimensions de la sécurité et de la santé au travail
- d'identifier et d'évaluer les risques auxquels sont soumis les agents des collectivités et d'intégrer cette démarche dans le cadre de la formalisation du document d'évaluation des risques professionnels, pour la mise en place d'un plan d'actions de prévention afin de diminuer ces risques identifiés
- d'exercer ainsi une mission de conseil et de contrôle desdites prescriptions inhérentes à l'activité des agents afin de prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Public concerné

Agents des services de l'Etat Assistants et Conseillers de Prévention

Pré-requis

Aucun prérequis n'est nécessaire

Durée

30h00

Moyens Pédagogiques

Technique participative et interactive reposant sur:

- Un exposé argumenté par des exemples explicites empruntés au quotidien des fonctions exercées.
- Des exercices et cas pratiques laissant aux participants la possibilité de donner leurs propres applications aux principes énoncés et s'assurer, également de leur bonne intégration.
- Une facilitation des échanges et de possibles « retours d'expérience » pour personnaliser les apports théoriques au contexte de travail.

Présentation au moyen d'un PowerPoint et d'un support remis aux participants pour optimiser l'acquisition des principes fondamentaux.

Remise d'outils juridiques, techniques, méthodologiques de la prévention.

charge, Troubles musculo-squelettiques, incendie, risque routier....

3ème partie : Le document d'évaluation des risques professionnels

- Le cadre et les critères de l'évaluation et la méthode d'analyse des risques
- Identification des risques professionnels par unité de travail
- Repérage des dangers et évaluation des niveaux d'exposition
- La mise en place d'un plan d'action
- Le suivi et l'actualisation du Document d'évaluation des risques

Module 3 : La méthodologie d'intervention (12 heures - pratique)

Objectif :

- Structurer son travail en qualité d'assistants et conseillers de prévention
- Analyser les conditions de travail
- Développer son aptitude à déceler et mesurer les risques professionnels
- s'initier aux méthodes et aux procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Contenu :

5 Propositions d'organisation et de mise en pratique à l'attention des assistants et conseillers de prévention

1. Etablir une cartographie des risques : pourquoi / comment ?
 2. Etre en capacité de formuler des propositions suite aux évaluations et aux constats
 3. Savoir initier des actions correctives : études, adaptations de postes, information et formation
 4. L'analyse d'un accident du travail par la technique de l'arbre des causes
 5. Comment communiquer auprès des agents sur la sécurité et la santé au travail et maîtriser les techniques de communication et d'animation de réunions, de rédaction de comptes-rendus et de rapports
- La mise en application de ses nouvelles connaissances en tant qu'assistants et conseillers de prévention
 - Sa capacité d'observation à partir de l'étude d'un poste de travail et d'un cas d'accident
 - Recueil des faits et des observations
 - L'étude de poste et le compte rendu d'accident

Evaluation du contrôle des connaissances

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de mises en situation et de travaux pratiques.

Mode de validation de la formation

Attestation de formation.